

# politique d'urgence

Inbox



**Brisebois, Stephanie (EDU)**

Thu, Mar 7, 1:26 PM (2 days ago)

to me

Brisebois, Stephanie (EDU) <Stephanie.Brisebois@ontario.ca>

to: Kimberle Herold <kherold12@gmail.com>

date: Mar 7, 2019, 1:26 PM

subject: politique d'urgence

mailed-by: ontario.ca

security:Standard encryption (TLS) [Learn more](#)

Bonjour

La première étape d'une application est de faire approuver les plans afin que vous puissiez commencer la construction. Ceci dit, nous ne pouvons pas approuver les plans sans avoir le OK pour le zonage, car vos plans démontrent plus de 200m<sup>2</sup>, mais la lettre du zonage indique que vous ne pouvez pas avoir plus de 200m<sup>2</sup>. L'application ne peut pas avancer sans savoir si tu auras accès à plus de 200 m<sup>2</sup>. Alors, il est primordial d'avoir une réponse pour le zonage, car l'approbation des plans dépend de cette réponse. Si tu reçois le OK pour le zonage, les plans pourront être approuvés assez rapidement, car nous y avons travaillé entre temps.

J'ai joint la politique d'urgence du Minsitère, vous devez ajouter la page 13 (Phase 3 : Rétablissement (une fois la situation d'urgence terminée) à votre politique. Merci

***Stephanie Brisebois***

Program Advisor, East Region  
Child Care Quality Assurance and Licensing Branch  
Early Years and Child Care Division | Ministry of Education

Conseillère en programmes, Région Est  
Direction de l'assurance de la qualité et de la délivrance des permis des services de garde d'enfants  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation